



# GUIDE DU PARENT 2025

Un été de découvertes



C'est avec plaisir que nous accueillons votre enfant au camp de jour estival du territoire de Dolbeau-Mistassini. Notre objectif principal est de lui permettre de vivre un été à la hauteur de ses attentes au cours duquel il pourra s'épanouir et s'amuser pleinement avec des jeunes de son âge et une équipe d'animateurs des plus dynamiques.

Afin de lui offrir un bel été, en toute sécurité, nous vous demandons de prendre le temps de lire attentivement ce guide du parent. À l'intérieur de celui-ci, vous trouverez toute l'information pertinente concernant le camp de jour.

Au plaisir de vous y voir et bon été!



## Table des matières

POUR NOUS JOINDRE .....	1
LE CAMP DE JOUR, C'EST : .....	1
FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL .....	1
SÉCURITÉ.....	5
POLITIQUE D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT .....	5
ACCOMPAGNEMENT .....	6
RENCONTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS .....	6
CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT .....	6
CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR .....	7
MESURES DISCIPLINAIRES.....	7
RÈGLEMENTS POUR LES BAINNADES (si applicable) .....	8
LOGISTIQUE .....	8
SANTÉ DE L'ENFANT .....	9
RENSEIGNEMENT MÉDICAUX .....	9
CONSIGNES DIVERSES.....	10

# Camp de jour de Dolbeau-Mistassini

Bienvenue au camp de jour de la Ville de Dolbeau-Mistassini ! Toute l'équipe du Service des loisirs est heureuse de pouvoir accueillir votre enfant pendant la période estivale. Nous vous remercions de votre confiance et nous vous assurons que notre équipe dynamique sera présente afin d'offrir à vous et votre enfant une expérience positive et enrichissante.

Vous retrouverez dans ce guide toutes les informations concernant notre camp de jour et si, vous avez des questions ou commentaires, n'hésitez pas à entrer en contact avec nous.

## **Pour nous joindre :**

Service des loisirs : 418 276-0160 poste 2400

Léa Robert, Animatrice en chef : 418 218-1215 ou [campdejour@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca](mailto:campdejour@ville.dolbeau-mistassini.qc.ca)

Geneviève Guay, Agente de développement en loisirs : 418 276-0160 poste 2404

Un groupe Facebook sera créé avant le début de la saison (Camp de jour Dolbeau-Mistassini 2025)

## **LE CAMP DE JOUR, C'EST :**

---

- Une équipe dynamique composée d'animateurs et d'accompagnateurs engagés ;
- Des journées thématiques captivantes et des jeux spéciaux touchant divers domaines tels que les arts, les sports, la culture, les sciences, et bien d'autres encore.

## **Objectifs principaux du programme :**

- Permettre aux enfants de prendre part à un large éventail d'activités socioculturelles, sportives et expressives, combinant plaisir et apprentissage tout au long de l'été ;
- Offrir des expériences nouvelles favorisant l'autonomie, l'initiative et la créativité ;
- Stimuler la curiosité des enfants et leur permettre de mieux connaître leur environnement ;
- Créer des situations d'apprentissage dans un esprit de plaisir, de découverte et de développement personnel ;
- Encourager des interactions positives, inclusives et enrichissantes entre les participants.

**À noter que le camp détient, depuis 2013, une accréditation conforme au cadre de référence de l'Association des camps de jour municipaux.**

## **FONCTIONNEMENT GÉNÉRAL**

---

**FRÉQUENCE :** Lundi au vendredi

**EMPLACEMENT PRINCIPAL (CAMP DE BASE) :** École Sainte-Thérèse

**DATES :** Du Mercredi 25 juin au vendredi 8 août 2025 (7 semaines)

*\*Ouvert à l'occasion de la Fête du Canada*

**HORAIRE : IL N'Y A PLUS DE DISTINCTION ENTRE LE SERVICE DE GARDE ET LE CAMP DE JOUR.**

- Vous devez reconduire votre enfant au camp de jour entre 7 h 30 et 9 h.
- À l'arrivée, un employé sera présent pour accueillir votre enfant. Les parents et tuteurs ne peuvent entrer à l'intérieur du site du camp de jour.
- Afin que les animateurs puissent assurer le contrôle des départs, les enfants ne pourront pas quitter leur groupe avant 16 h et devront quitter le camp de jour avant 17h30.
- Au moment du départ, un employé accompagnera votre enfant jusqu'à sa sortie du site.
- Si une situation exceptionnelle vous oblige à venir reconduire votre enfant après 9 h ou à venir le chercher avant 16 h, il est primordial d'avertir le camp de jour par téléphone ou par la page Facebook.
- Aucun enfant ne pourra quitter le camp de jour seul, à moins que ses parents n'aient signé le formulaire d'autorisation prévu à cet effet auprès du responsable du camp.

**Journée type au camp de jour :**

	7 h 30 à 9 h	Arrivée des enfants (en continu) et activités libres ou dirigées
<b>ANIMATION</b> Votre enfant doit arriver au maximum à 9 h et quittera son groupe à 16 h	9 h 10 à 10 h 30	Animation
	10 h 30 à 10 h 45	Lavage des mains, collation, hydratation et crème solaire
	10 h 45 à 11 h 45	Animation
	11 h 55 à 13 h	Lavage des mains, dîner et jeux libres à la table
	13 h à 14 h 45	Animation
	14 h 45 à 15 h	Lavage des mains, collation, hydratation et crème solaire
	15 h à 15 h 45	Animation
	15 h 45 à 16 h	Préparatifs au départ et embarquement dans l'autobus
	16 h à 17 h 30	Départ des enfants (en continu) et activités libres ou dirigées

**Un calendrier détaillé des activités et des sorties vous sera remis lors de la rencontre de parents. Aucuns frais supplémentaires ne vous seront demandés pour ces activités.**

**Transport**

Un transport est offert aux enfants du secteur Mistassini qui ne sont pas en mesure de se rendre dans le secteur Dolbeau. Ce transport est exceptionnel et assujéti à des vérifications d'admission préalable. Vous pouvez communiquer avec le secrétariat au 418 276-0160, poste 2400 pour faire une demande.

Si votre enfant vient au camp à bicyclette, nous vous recommandons de lui procurer un cadenas. Nous ne sommes pas responsables des vols ni des bris.

**Il est essentiel d'adopter un mode respectueux lors du transport par autobus ou taxi-bus. Dans le cas contraire, le privilège du transport pourrait être retiré.**

## SÉCURITÉ

---

### Contrôle des présences :

La direction du camp prend les présences à l'accueil du service de garde, à l'arrivée et au départ des enfants. En tout temps, cette personne est en mesure de savoir combien d'enfants sont présents sur le site du camp.

### Fréquence de la prise de présence :

- Arrivée et départ des enfants
- Dès qu'il y a un déplacement (à pied ou autre)
- Dès que l'enfant sort du site principal de camp
- Avant et après les activités aquatiques
- Avant et après chaque période d'activité

La direction du camp doit être informée si un enfant est autorisé à partir avec une autre personne qui n'est pas mentionnée dans la fiche de renseignement de l'enfant complétée lors de l'inscription. Ainsi, pour la sécurité de vos enfants, nous nous réservons le droit de demander des pièces d'identité à toute personne venant chercher un enfant.

## POLITIQUE D'INSCRIPTION ET DE REMBOURSEMENT

---

Le paiement et la fiche de renseignement dûment remplis confirmeront l'inscription pour les enfants âgés entre 5 et 11 ans. Le Service des loisirs se réserve le droit d'annuler une activité pour diverses raisons (ressources humaines, disponibilité de local, manque d'inscription, etc.).

*\*La maternelle 5 ans doit être complétée pour avoir accès au camp de jour.*

*\*Âge au 30 septembre 2024*

### Activité annulée par la Ville :

- Le participant se verra rembourser la totalité des cours n'ayant pas encore été suivis.
- Après le début de la session, un remboursement sera effectué au prorata du nombre de cours écoulés au moment de l'annulation.



### Annulation par le participant :

- Le participant peut annuler une inscription sans frais avant le début de la session d'activités en adressant sa demande au Service des loisirs.
- Toute demande d'annulation après la tenue de la première activité ou après la semaine de camp de jour ne fera l'objet d'aucun remboursement.
- Toutefois, sur demande écrite et en cas de motif raisonnable (déménagement, billet médical, blessure, décès) pour justifier l'abandon de son activité, un remboursement pourra être étudié par le Service, au plus tard, à la mi-session. Cependant, le coût des services déjà rendus et 15 % pour les frais de gestion seront retenus.

### **Expulsion du camp de jour :**

Dans le cas de renvoi d'un jeune du camp de jour, un remboursement au prorata des semaines réalisées et restantes sera accordé, des frais de 15% seront chargés.

### **Rabais familial :**

Certaines activités sont admissibles à des tarifs préférentiels pour les familles nombreuses. Une famille qui inscrit plus d'un enfant (18 ans et moins) dans une seule transaction à des activités admissibles (sauf activités spéciales) recevra un rabais instantané sur le coût d'inscription avant taxes :

Première inscription : prix régulier (sur l'activité au coût le plus élevé)

Deuxième enfant : 15 % de rabais

Troisième enfant: 20 % de rabais

Quatrième enfant et les suivants : 25 % de rabais

### **ACCOMPAGNEMENT**

---

Le camp de jour multiplie ses efforts depuis plusieurs années afin de permettre l'intégration des enfants vivant avec une situation de handicap.

Un programme d'accompagnement pour le camp de jour est donc offert. Il s'adresse aux enfants qui vivent une situation de handicap nécessitant la présence d'un accompagnateur pour permettre leur intégration (par exemple : TDAH, trouble de l'opposition avec provocation, déficience physique et/ou intellectuelle, dysphasie, trouble du spectre de l'autisme, etc.).

### **RENCONTRE D'INFORMATIONS AUX PARENTS**

---

Une rencontre d'informations aura lieu le **MARDI 10 JUIN À 19 h à l'Hôtel de Ville**. C'est une belle occasion pour faire un premier contact, pour en savoir plus sur le fonctionnement du camp ou encore pour poser des questions.

Mis à part la rencontre d'informations qui se déroulera avant le début de l'été, tous les parents recevront un appel téléphonique de la part de l'animateur attribué à leur enfant.

### **Communication aux parents ou pour nous joindre :**

Il est essentiel pour l'équipe d'animation d'entretenir de saines relations avec les parents. En ce sens, en cas de problème, l'équipe n'hésitera pas à prendre contact avec vous.



### **CODE D'ÉTHIQUE DU PARENT**

---

Il est primordial :

- d'être respectueux envers les enfants et les employés du camp de jour (animateurs, animatrice en chef, accompagnateurs, etc.) ;
- d'employer un langage courtois et poli dans l'ensemble de vos communications ;
- d'acheminer sa plainte ou ses commentaires directement à l'animatrice en chef ou à la gestionnaire de camp, et non aux animateurs.

## CODE DE VIE DU CAMP DE JOUR

---

Des règles de base ont été établies afin de procurer à tous les enfants un environnement sécuritaire à l'intérieur duquel ils pourront s'amuser :

### Il est obligatoire :

- de faire preuve de respect à l'égard de toutes les personnes qui fréquentent le camp de jour (enfants, parents, animateurs, animatrice en chef, accompagnateurs, conducteurs d'autobus, sauveteurs de piscine, etc.) ;
- de ne pas détruire, briser ou endommager les biens des autres jeunes ;
- d'établir une communication en utilisant un langage poli, respectueux et honnête ;
- de tenir compte des consignes des animateurs, de l'animatrice en chef et agir en conséquence ;
- de rester avec son groupe en tout temps, que ce soit pendant les activités, les collations et le repas.

### Il est interdit :

- de détruire, de briser ou d'endommager le matériel du camp de jour ;
- de laisser traîner ses déchets ou ses effets personnels ;
- **de faire preuve de violence.**



### Il est demandé :

- de tenir les lieux propres, salubres et en bon état ;
- de placer sa boîte à lunch et son sac à dos dans son coin d'équipe de façon ordonnée et propre.

**Il est à mentionner qu'aucune bagarre, harcèlement ou forme d'intimidation ne sera toléré.**

## MESURES DISCIPLINAIRES

---

Afin d'assurer le bon fonctionnement du camp de jour, quelques règles ont été établies et une procédure d'intervention a été instaurée.

**1<sup>er</sup> avertissement** --- > Sera rencontré par l'animateur de son groupe en expliquant au jeune que ceci est son premier avertissement. Une feuille de suivi sera mise dans son dossier et le parent ainsi que l'animatrice en chef seront verbalement informés de l'intervention.

**2<sup>e</sup> avertissement** --- > Sera rencontré par l'animatrice en chef en expliquant au jeune que ceci est son deuxième avertissement. Une feuille de suivi sera de nouveau mise à son dossier et le parent sera informé verbalement de l'intervention. Informer la responsable des loisirs.

**3<sup>e</sup> avertissement** --- > Sera rencontré par la responsable des loisirs en expliquant au jeune que ceci est son dernier avertissement. Un suivi journalier écrit ou verbal sera instauré entre le parent et l'animatrice en chef.

**Expulsion** --- > **En dernier recours**, seule la responsable des loisirs pourra l'expulser du camp de jour.

**Prenez note que chaque situation sera évaluée individuellement selon la sévérité du cas. Il est possible que la suspension/expulsion soit appliquée automatiquement.**

## RÈGLEMENTS POUR LES BAINADES

- Un après-midi de piscine et un après-midi de plage sont prévus par groupe par semaine. En cas de pluie, les périodes de baignade pourraient être déplacées à la piscine intérieure.
- Il est obligatoire que tous les enfants du camp de jour qui fréquenteront les plans d'eau soient évalués par l'équipe des sauveteurs lors de leur première visite. Suite à cette évaluation, ce sera au sauveteur de déterminer si le port du gilet de sauvetage est obligatoire pour la sécurité du jeune.

## LOGISTIQUE

### Crème solaire :

Nous recommandons le port d'une casquette ou d'un chapeau afin de protéger le visage et la tête des coups de soleil. Il est de la responsabilité des parents d'appliquer la crème solaire avant l'arrivée de l'enfant au camp de jour. Les animateurs verront à l'application de la crème solaire à l'heure des collations et du diner ou au besoin selon la température.

### Sac à dos :

Il est interdit d'apporter des objets personnels au camp de jour, sauf lors des activités spéciales. **Les tablettes, cellulaires ou autres appareils électroniques ne sont pas admis.**

Le sac à dos de votre enfant doit absolument contenir les éléments suivants :



- Un maillot de bain
- Une paire d'espadrilles et une paire de sandales (**les espadrilles sont OBLIGATOIRES pour aller dans le gymnase**)
- Du chasse-moustiques
- Un bonnet de bain
- Une serviette de plage
- De la crème solaire
- Des vêtements contraires à ce qu'il porte. Par exemple, s'il porte un chandail à manche longue, veuillez prévoir de lui mettre un chandail à manche courte dans son sac à dos.

**Il est à noter qu'il est très important d'identifier tous les vêtements de votre enfant et que le camp n'est pas responsable d'aucun bris, d'aucun vol, ni d'aucune perte.**

### Période de repas :

Tous les enfants dînent au camp. Ils doivent apporter un **LUNCH FROID** tous les jours. Veuillez aussi prévoir deux (2) collations santé par jour ainsi qu'une bouteille d'eau réutilisable.

**Les aliments contenant des traces de noix et d'arachides sont interdits sur le site.**

## SANTÉ DE L'ENFANT

Certaines situations particulières demandent d'agir le plus rapidement possible, comme lorsqu'il survient des cas de gastroentérite ou de poux. Afin d'éviter la multiplication de la problématique, nous demandons la collaboration de tous les parents en effectuant les démarches appropriées.

Si votre enfant a de la fièvre, une maladie contagieuse ou des poux, vous devez le garder à la maison et en aviser l'animatrice en chef du camp de jour. Un mémo sera publié sur le groupe de parents Facebook des enfants pour aviser les parents et les renseigner à propos de la procédure mise en place et des actions à entreprendre.

Tout enfant porteur de poux sera retourné à la maison. Le traitement approprié devra avoir été appliqué par les parents pour que l'enfant puisse revenir au camp de jour.



### **Médication :**

Les animateurs du camp sont autorisés à administrer des médicaments si ceux-ci sont prescrits et prêts à être administrés (incluant Aspirine, Tylenol). C'est le parent qui va autoriser l'administration de médicament et qui expliquera le "quoi", "quand" et le "comment". Il est donc important d'avertir par écrit l'animatrice en chef si votre enfant doit prendre un médicament pendant les heures de camp afin de s'assurer que l'animatrice en chef et l'animateur de votre enfant savent comment intervenir efficacement et rapidement.

### **Accident :**

En cas d'accident, nous communiquons immédiatement avec les personnes-ressources mentionnées dans la fiche de santé. Nous nous réservons le droit d'utiliser les services ambulanciers à notre jugement. Un téléphone, une trousse de secourisme complète et un secouriste certifié sont sur place. Pour chaque accident, un rapport est rempli.

Il est de votre responsabilité de transmettre toute nouvelle information médicale concernant votre enfant afin que l'équipe d'animation puisse l'ajouter à sa fiche de renseignement.

## **RENSEIGNEMENTS MÉDICAUX**

---

### **Médicament, vente libre et médicament prescrit :**

Il est à noter qu'aucun médicament, tant en vente libre que prescrit, ne sera distribué ou administré par le personnel du camp de jour.

### **Médicament par inhalation :**

Dans le cas où l'enfant doit utiliser une pompe, par exemple du ventolin, le parent doit la mettre dans le sac de l'enfant tous les jours. L'enfant sera responsable de son auto-administration.

### **Auto-injecteur :**

Il est important de fournir une photo de votre enfant dans le cas où celui-ci a une allergie grave présentant un risque de choc anaphylactique et de mettre son auto-injecteur dans son sac. Le parent doit aviser l'animateur de l'endroit où l'auto-injecteur est disposé et signer l'autorisation d'administration.

### **Allergies alimentaires :**

Si votre enfant présente une intolérance alimentaire ou qu'il est allergique à certains aliments, il sera très important d'inscrire cette information sur la fiche santé et de rencontrer l'animatrice en chef du camp afin de lui expliquer le niveau d'allergie, les réactions possibles ainsi que le traitement à privilégier.

De plus, toujours en raison des allergies alimentaires, les enfants doivent s'abstenir de partager leurs repas et leurs collations avec leurs amis.

### **CONSIGNES DIVERSES**

---

De même, si l'administration en vient à la conclusion que les besoins de l'enfant vont au-delà des mécanismes d'accueil, des services et des ressources mis en place par la municipalité, l'administration pourrait se trouver dans l'obligation de refuser l'accès au camp de jour à cet enfant pour un nombre de jours déterminé ou pour la saison complète.

**Votre collaboration est nécessaire pour que le plaisir soit présent  
tout au long de la saison estivale.**



**Au plaisir de rencontrer votre enfant !**